

guerre et ses effectifs militaires n'avaient qu'une puissance très réduite. L'Europe de l'Ouest vivait dans la crainte d'une agression soviétique et ne pouvait y opposer aucune défense efficace. L'aide militaire et financière de l'Amérique du Nord était indispensable. Grâce à l'OTAN, une aide généreuse a été fournie et la crainte d'une agression en provenance de l'Est a été dissipée. Depuis cette époque, comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau), les pays de l'Europe occidentale ont opéré un remarquable rétablissement et aujourd'hui ils rivalisent avec l'Union soviétique et ses alliés du pacte de Varsovie, non seulement en ce qui touche la population, mais aussi la richesse, la productivité et le pouvoir potentiel.

M. Thompson: En tout, sauf en puissance militaire.

M. Wahn: Il importe de comprendre que le Traité de l'Atlantique Nord n'a pas imposé d'obligations militaires précises à ses membres. Ceux-ci ont convenu qu'une agression contre un membre constituait une agression contre tous, mais le genre et la quantité d'aide à fournir ont été laissés entièrement à la discrétion de chaque pays membre. Un commandement interrallié a cependant été établi plus tard et ces pays ont de fait placé leurs forces nationales sous sa direction.

A l'heure actuelle, comme les députés le savent, le Canada a cantonné dans le Sud de l'Allemagne sa première division aérienne d'environ 4,000 hommes et sa première brigade d'infanterie mécanisée de quelque 6,000 hommes dans le Nord de l'Allemagne. En outre, certains effectifs maritimes et terrestres du Canada sont affectés à l'OTAN.

Le Traité de l'Atlantique Nord liait ses membres pour une période de vingt ans, après quoi ceux-ci pouvaient se retirer, moyennant un avis d'un an. Cette période prend fin en août de cette année, de sorte qu'on ne saurait trouver de moment plus favorable pour revoir notre engagement à l'endroit de l'OTAN.

Les députés savent que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a présenté son rapport à la Chambre le 26 mars, à la suite de longues séances tenues au Canada et d'une tournée de deux semaines dans les pays de l'Europe occidentale. Il est juste de dire qu'au cours de ce travail de révision chaque argument en faveur de notre appartenance à l'OTAN suscitait un argument contraire, et vice versa. Bon nombre de ces arguments se fondaient sur des impondérables, qu'il est bien difficile d'évaluer sur ce point, les opinions d'hommes honnêtes et sincères peuvent être très différentes et le sont de fait.

Pour résumer, le comité recommande dans son rapport que le Canada maintienne ses engagements actuels envers l'OTAN jusqu'au milieu des années 70, alors qu'il faudrait remplacer le gros de l'équipement de notre division aérienne et notre brigade mécanisée.

Toutefois, il reconnaît, notamment, qu'il est vital de prendre des décisions sur les rôles futurs des forces canadiennes affectées à l'OTAN. Ces décisions doivent être promptes, étant donné le temps qu'il faudra pour entamer des négociations avec nos alliés sur des changements possibles, acquérir du nouvel équipement et recycler nos forces. Néanmoins, le comité a jugé bon de ne pas faire de recommandations particulières avant d'avoir obtenu de plus amples renseignements sur les divers rôles possibles à l'avenir.

La décision du cabinet de demeurer dans l'OTAN, tout en élaborant un projet de réduction de nos effectifs en Europe, a franchi une autre étape. Nous avons une division aérienne dans le Sud de l'Allemagne, sous commandement américain et une brigade d'infanterie motorisée dans le Nord de l'Allemagne, sous commandement britannique, ces deux forces canadiennes n'ayant aucun rapport entre elles ni avec ce que nous faisons au Canada; les membres du comité ont alors mis en doute la valeur du maintien de ces rôles. Mais le comité s'est dit: Avant de faire des recommandations quant aux nouveaux rôles militaires, il nous faut d'autres preuves. Le cabinet, qui étudiait déjà le problème depuis bien des mois quand le comité a entamé ses travaux, a dit: Nous avons assez de preuves pour avoir la certitude que les rôles que nous assumons en Europe à l'heure actuelle sont inutiles. Nos effectifs en Europe doivent être réduits, mais nous mettrons au point les changements nécessaires, pour la deuxième étape, de concert avec nos alliés. Pour ma part, je me réjouis de cette décision, que j'estime judicieuse.

• (5.20 p.m.)

Cette décision marque un changement vital dans la politique étrangère et de défense du Canada. Le premier ministre a déclaré avec emphase que les rôles du Canada en matière de défense devraient dépendre de sa politique étrangère—de la politique étrangère de notre pays, et non point de la politique étrangère du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre pays.

S'il existe beaucoup de confusion quant à la déclaration du premier ministre et à celles de certains membres du cabinet, c'est, je pense, parce que le chef de l'opposition n'en a pas saisi la portée. Nous n'avons pas toujours, dans le passé, accordé à nos propres intérêts la priorité que nous aurions dû leur réserver. La politique étrangère du Canada a trop sou-